

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DÉCEMBRE 2023
--

Le Conseil Municipal de la Commune de MEURSAC, dûment convoqué le 08 décembre 2023, s'est réuni en session ordinaire à la mairie le mardi 14 décembre 2023 à 20 heures, sous la présidence de M. CHATELIER Jean-Michel, Maire.

Ordre du jour :

- Décision modificative n°05
- Questions diverses

PRÉSENTS : JM CHATELIER, B VOLLETTE, V LAPRÉE, P BELLET, D GLENET, JP LAURENT, M BILLET, O CORPRON, V BIHANNIC, K BOUINIÈRE, C BOURAUD, V ARNAULT, A BOURSIER, S PAPIN, M BOISSON.

Absents excusés :

M. Vincent ARNAULT a été élu Secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du 14 novembre 2023 est adopté à l'unanimité.

OBJET : Décision modificative n°5

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus au chapitre 012 sont insuffisants pour régler le bordereau des salaires de décembre. Il précise aussi qu'il faut aussi faire quelques ajustements sur des opérations.

Il convient donc de modifier certains articles afin de permettre l'ajustement du budget 2023.

Il propose les ajustements suivants :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2128 (21) - 106 : Autres agencements et amé	4 045,00		
21568 (21) - 106 : Autre mat et outil d'incendie	270,00		
2183 (21) - 42 : Matériel de bureau et matériel...	1 500,00		
2313 (23) - 106 : Constructions	-4 315,00		
2313 (23) - 42 : Constructions	-1 500,00		
	00,00		

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
022 (022) : Dépenses imprévues	-2 285,00		
6332 (011) : Cotisations versées au FNAL	-130,00		
6336 (012) : Cotisations au centre national	300,00		
6338 (012) : Autres impôts, taxes&vers. assimi	-380,00		
6411 (012) : Personnel titulaire	7 450,00		
6413 (012) : Personnel non titulaire	-240,00		
6451 (012) : Cotisations à l'URSSAF	-2 050,00		
6453 (012) : Cotisations aux caisses de retraite	2 085,00		

6454 (012) : Cotisations aux ASSEDIC	-1 650,00		
6455 (012) : Cotisations pour assurance du pers...	-590,00		
6456 (012) : Versement au FNC du supplément...	-1 300,00		
6458 (012) : Cotisations aux organismes sociaux	-220,00		
6475 (012) : Médecine du travail, pharmacie	-270,00		
6488 (012) : Autres charges	-720,00		
	00,00		

Total Dépenses	00,00	Total Recettes	00,00
-----------------------	--------------	-----------------------	--------------

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la présente décision modificative n°5.

*Le Secrétaire de séance,
Vincent ARNAULT*

*Le Maire,
CHATELIER Jean-Michel*